



Le réseau FNAB, figure de proue du bien-être animal

Paris, le 22/02/2019. Demain, le salon de l'agriculture 2019 ouvrira ses portes. « Imminence », son égérie cette année, est une vache de race Bleue du Nord élevée en bio dans l'Avesnois. C'est l'occasion pour les paysannes et paysans bio de rappeler la place centrale de l'élevage et du bien-être animal dans leur label.

L'agriculture biologique est le seul label public de qualité prenant à la fois en compte les questions écologiques et le bien-être animal. « *L'élevage est la pierre angulaire d'un système bio* », rappelle Jean-François Vincent, éleveur bio et secrétaire national en charge du sujet bien-être animal à la FNAB. « *Il ne peut pas y avoir d'agriculture bio sans élevage. On enrichit nos sols avec la matière organique de nos animaux, à la place de la chimie de synthèse* ».

L'agriculture biologique, un label public respectueux du bien-être animal

Parce que l'agriculture bio est basée sur le respect des êtres vivants, le règlement européen encadre leurs conditions de vie. Accès au plein air, espaces suffisants dans les bâtiments, cages interdites, litière obligatoire, alimentation bio sans hormones ni OGM. L'objectif n'est pas la recherche de la seule productivité mais avant tout celle de la qualité.

Le 2 octobre 2018, la FNAB a organisé une rencontre entre les associations de défense des animaux d'élevage que sont l'OABA, le CIWF et Welfarm et les éleveurs et éleveuses bio de son réseau. Ce fut l'occasion d'échanger sur les nouvelles attentes sociétales et d'identifier ensemble les sujets liés au bien-être animal sur lesquels les éleveurs et éleveuses biologiques pouvaient s'engager à aller plus loin.

Les éleveurs et éleveuses bio du réseau FNAB prêts à faire encore progresser leurs pratiques

A la suite de cette rencontre, le réseau FNAB a travaillé à la mise en place d'un plan d'action pour permettre aux éleveurs-ses FNAB d'améliorer encore leurs pratiques à la ferme. « *Par exemple, lors de la castration d'animaux mâles nécessaire pour produire une viande de qualité, nous pouvons encore améliorer la gestion de la douleur ou rechercher des alternatives via la R&D* » explique Jean-François Vincent.

Le règlement bio européen exige que la souffrance soit réduite au minimum pendant toute la durée de vie des animaux. Ce principe s'applique aussi à l'abattage, et même si les éleveurs-ses ne sont pas responsables de cette étape, ils veulent en retrouver la maîtrise.

Les adhérent-e-s du réseau FNAB ont rappelé aux ONG leur attachement au respect des normes dans les abattoirs, et à l'étourdissement préalable avant abattage. « *Lors de la dernière révision du règlement bio européen, la FNAB a défendu une limitation des temps de transport entre lieu d'élevage et lieu d'abattage. Nos adhérents réfléchissent aussi à développer les outils d'abattage de proximité ou l'abattage à la ferme qui supprimerait totalement le transport* » conclut Jean-François Vincent.

Contact presse :

William Lambert – relations presse - 06 03 90 11 19